

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00007 Numéro SIREN : 305 008 476 Nom ou dénomination : RENOUEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2022 sous le numéro de dépôt 14214



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

RENOUEST

Rue Jules Vallès
35061 RENNES

S.A.S au capital de 825 000 €
R.C.S Rennes 305 008 476

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Février 2021 au 31 Janvier 2022

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

M. Vincent PELTURIER

DD653F03E1F64D3...



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 04/02/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. RENOUEST** relatifs à l'exercice du **1^{er} Février 2021 au 31 Janvier 2022**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	47 103 991 €
■ Chiffre d'affaires	130 964 299 €
■ Bénéfice net comptable	3 331 900 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 12/05/2022

Thibaut JUNG

Christian PALVADEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	50 544 518	29 187 885	21 356 632	22 086 900
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	309 476	219 538	89 937	98 225
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	233 252	219 538	13 713	22 001
FONDS COMMERCIAL (1)	76 224		76 224	76 224
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 271 742	28 968 347	18 303 395	19 032 768
TERRAINS	2 992 093	280 078	2 712 015	2 739 670
CONSTRUCTIONS	32 497 858	21 517 871	10 979 987	11 327 888
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	10 925 671	6 638 390	4 287 281	4 646 530
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	801 618	532 006	269 611	318 678
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	54 500		54 500	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 963 299		2 963 299	2 955 906
PARTICIPATIONS	9 124		9 124	9 124
TITRES IMMOBILISES DIVERS	2 201 673		2 201 673	2 188 252
PRETS	709 369		709 369	718 341
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	43 132		43 132	40 188
ACTIF CIRCULANT	25 747 358		25 747 358	26 015 588
STOCKS ET EN-COURS	8 634 793		8 634 793	8 413 739
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	75 147		75 147	69 343
MARCHANDISES	8 559 646		8 559 646	8 344 395
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	246 833		246 833	321 714
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 608 302		4 608 302	4 293 632
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	506 020		506 020	553 960
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	4 102 282		4 102 282	3 739 672
CREANCES DIVERSES (3)	5 736 650		5 736 650	5 841 048
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 301 896		5 301 896	5 254 018
DISPONIBILITES	912 534		912 534	1 548 560
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	306 347		306 347	342 873
TOTAL GENERAL	76 291 877	29 187 885	47 103 991	48 102 488
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			8 087	17 051
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	16 443 238	16 911 362
CAPITAL	825 000	825 000
RESERVES	12 286 337	13 415 064
RESERVE LEGALE	82 500	82 500
AUTRES RESERVES	12 203 837	13 332 564
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 331 900	2 671 298
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>16 443 238</i>	<i>16 911 362</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	385 789	450 828
PROVISIONS POUR RISQUES	385 789	450 828
DETTES (1)	30 274 963	30 740 297
DETTES FINANCIERES (2)	15 940 184	15 440 215
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	12 034 286	12 775 791
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	3 905 898	2 664 424
DETTES D'EXPLOITATION	14 123 498	14 789 491
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	9 319 493	9 952 899
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 295 978	4 221 277
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	508 026	615 314
DETTES DIVERSES	211 280	510 590
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	84 205	385 619
AUTRES DETTES DIVERSES	127 074	124 971
TOTAL GENERAL	47 103 991	48 102 488
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	10 216 960 20 058 003	11 793 086 18 947 212
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	689 407	



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	131 314 495	126 774 289
VENTES DE MARCHANDISES	127 817 022	124 273 259
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	92 587	32 648
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 054 688	2 353 663
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>130 964 299</i>	<i>126 659 570</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	124 729	11 664
REPRISES SUR PROVISIONS	48 000	893
TRANSFERTS DE CHARGES	99 253	76 613
AUTRES PRODUITS	78 213	25 547
CHARGES D'EXPLOITATION	127 103 382	122 117 680
ACHATS DE MARCHANDISES	99 383 131	93 117 705
VARIATION DES STOCKS	(215 250)	1 453 259
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	292 876	250 531
VARIATION DES STOCKS	(5 803)	5 376
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	10 839 491	10 990 629
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 900 773	1 871 159
SALAIRES ET TRAITEMENTS	9 831 066	9 630 337
CHARGES SOCIALES	2 688 541	2 466 275
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 370 088	2 308 492
AUTRES CHARGES	18 466	23 912
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 211 112	4 656 609
PRODUITS FINANCIERS	254 603	137 393
PARTICIPATIONS	25 953	19 353
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	122 926	35 817
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	105 723	82 370
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT		(147)
CHARGES FINANCIERES	100 222	166 497
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	100 222	166 497
RESULTAT FINANCIER	154 381	(29 103)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 365 493	4 627 505



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	968 748	216 976
SUR OPERATIONS DE GESTION	715 685	853
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	236 023	72 000
REPRISES SUR PROVISIONS	17 039	144 123
CHARGES EXCEPTIONNELLES	106 327	410 631
SUR OPERATIONS DE GESTION	8 901	61 000
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	97 426	184 601
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		165 030
RESULTAT EXCEPTIONNEL	862 420	(193 655)
PARTICIPATION DES SALAIRES	931 577	875 549
IMPOTS SUR LES BENEFICES	964 437	887 003
<i>Total des produits</i>	<i>132 537 847</i>	<i>127 128 659</i>
<i>Total des charges</i>	<i>129 205 947</i>	<i>124 457 360</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	3 331 900	2 671 298
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	125 532	50 153
Charges financières concernant les entreprises liées	13 083	16 900

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Suite au jugement définitif notifié le 21 décembre 2021, le pôle social du Tribunal judiciaire a annulé une partie des redressements opérés par l'URSSAF en 2014.

L'administration n'a pas produit un appel à ce jugement. La somme qui sera remboursée à la société RENOUEST a été comptabilisée sous la forme d'un produit à recevoir pour un montant de 683 k€ comptabilisé en produits exceptionnels sur opérations de gestion.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 7 500 actions de 110 euros.

Fonds commercial

*Fonds commercial SORAL

Acquisition en 1989 / 1990

76 225

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	309 477			309 477
Immobilisations corporelles	45 870 873	1 729 854	328 985	47 271 742
Immobilisations financières - titres	2 197 376	13 421		2 210 797
Immobilisations financières - créances	758 530	15 436	21 464	752 503
	49 136 257	1 758 712	350 449	50 544 519

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	211 251	8 288		219 539
Immobilisations corporelles	26 838 105	2 361 801	231 559	28 968 347
	27 049 356	2 370 090 (*)	231 559	29 187 886
(*) Dont dotation :				
. linéaire		2 157 476		
. dégressive		212 614		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	450 828		65 039	385 789
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	450 828	(*)	65 039 (*)	385 789
(*) Dont :				
. exploitation			48 000	
. financier				
. exceptionnel			17 039	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	-
- montants repris parce que devenus sans objet :	65 039

Le montant des provisions pour risques et charges au 31/01/2022 correspondent à :

- Litige commercial (**)	286 000
- Litige fiscal	99 789
	<u>385 789</u>

(**) **Litige Galec** : La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 286 k€.

Le 11 mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	752 503	8 087	744 416
Acomptes versés sur commandes	246 833	246 833	
Créances d'exploitation	4 608 303	4 608 303	
Créances diverses	5 736 651	5 736 651	
Charges constatées d'avance	306 347	306 347	
	11 650 636	10 906 221	744 416

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	696 982	696 982		
Emprunts bancaires (1)	11 337 305	2 334 257	6 605 547	2 397 501
Emprunts & dettes financières divers (2)	3 905 898	3 245 995	589 231	70 673
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	14 123 498	13 569 488		554 010
Dettes diverses	211 281	211 281		
Produits constatés d'avance				
	30 274 964	20 058 003	7 194 777	3 022 183

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 7 575

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 000 000

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 2 423 068

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales -

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	-
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	<u>N-1</u>
Magasin	90 252 962	90 586 452
Drive	22 007 397	22 678 970
Station-service	18 703 940	13 394 148
Restauration	-	-
	<u>130 964 299</u>	<u>126 659 570</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

- Cadres	22
- Agents de maîtrise	25
- Employés	<u>362</u>
	409

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cession des immobilisations corporelles	97 427	94 811
Amendes	689	-
Provision litiges Prud'homaux	-	16 828
Dégrèvement URSSAF réd. Fillon 2014	-	683 253
Redressement fiscal	8 212	-
Autres produits exceptionnels	-	141 212
Provision litige fiscal	-	211
Dégrèvement réclamation TVA	-	32 433
	106 328	968 749

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	554 010
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	255 697
- Le supplément d'intéressement des salariés	121 870
	931 577

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 26.5%. Cette charge d'impôt est majorée de la contribution sociale de 3,3% et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère VISA.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	992 813
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 28 376
	964 437

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 26.5 %)	357 470
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	333 861

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, mandat irrévocable d'hypothéquer à première demande des biens et droits immobiliers, privilège de prêteur de deniers) à hauteur de 11 253 971 euros.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 778 787	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	870 765	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 28 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2021.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOOX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ.....

688 000 €

Entreprises liées

S.C.I. DE L'OUEST S.A.S. CLEUNAY BOUTIQUE S.C.I. INTRAROCADÉ S.A.R.L. RENOUEST VOYAGES

Participations	-	-	1 494	7 630
Titres immobilisés divers	66 969	800	-	-
Créances diverses	1 012 434	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	1 205 100	-	1 862 884
Production vendue de services	-	4 600	-	14 820
Autres achats et charges externes	374 413	410 378	50 511	-
Produits de participation	-	77 928	25 954	-
Intérêts et produits assimilés divers	4 950	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	2 000	203	10 880

Entreprises liées

S.A.S. VISA

Participations	-
Titres immobilisés divers	-
Créances diverses	4 129 447
Emprunts et dettes financières divers	-
Production vendue de services	-
Autres achats et charges externes	-
Produits de participation	-
Intérêts et produits assimilés divers	16 700
Intérêts et charges assimilées	-

Filiales & participations à plus de 50 %S.C.I. INTRAROCADÉ S.A.R.L. RENOUEST VOYAGES
35 000 Rennes 35 000 Rennes
R.C.S. Rennes 391 924 040 R.C.S. Rennes 428 564 942

Capital	1 524	7 630
Réserves et RAN avant affectation du résultat	-	1 237 285
Quote-part du capital détenu	98.0%	100.0%
Valeur brute des titres détenus	1 494	7 630
Valeur nette des titres détenus	1 494	7 630
Prêts et avances consentis	-	-
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	42 354	886 597
Résultat du dernier exercice clos	35 252	71 418
Dividendes encaissés	25 954	-

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. VISA

Rue Jules Vallès

35 000 RENNES

R.C.S. : Rennes 820 272 326

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

RENOUEST
Société par actions simplifiée au capital de 825 000 euros
Siège social : Rue Jules Vallès
35000 RENNES
305 008 476 RCS RENNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUILLET 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2022 s'élevant à 3 331 900,58 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 331 900,58 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » 969 349,42 euros
Qui est ainsi ramené à 11 234 488,28 euros

Les sommes distribuables s'élevant à 4 301 250,00 euros

A titre de dividendes 4 301 250,00 euros
Soit 573,50 euros par action

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 147 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 4 300 103 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2019	3 555 000 €	7 500	948,00 €	3 554 052,00 €
31/01/2020	1 901 250 €	7 500	507,00 €	1 900 743,00 €
31/01/2021	3 800 025 €	7 500	1 013,34 €	3 799 011,66 €

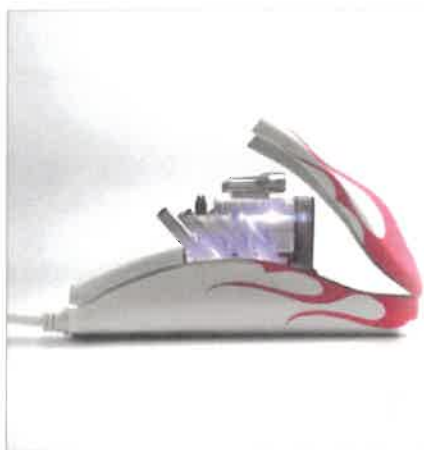
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 juillet 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Vincent PEINTURIER

DocuSigned by:
M. Vincent PEINTURIER
DD653F03E1F64D3...



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



SAS RENOUEST
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2022

A l'Assemblée Générale de la société RENOUEST,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « SAS RENOUEST » relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Faits Caractéristiques » de l'annexe sur les comptes annuels, concernant l'annulation partielle des redressements opérés par l'Urssaf de 2014 suite au jugement définitif notifié le 21 décembre 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constate, à la clôture de l'exercice, un stock net de 8 634 793 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- assister à l'inventaire physique,
- effectuer une revue analytique des stocks,
- contrôler les quantités et l'évaluation des stocks par sondages,
- vérifier la permanence des méthodes de valorisation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 30 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT



Cédric TOMINE,
Associé

BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	50 544 518	29 187 885	21 356 632	22 086 900
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	309 476	219 538	89 937	98 225
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	233 252	219 538	13 713	22 001
FONDS COMMERCIAL (1)	76 224		76 224	76 224
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 271 742	28 968 347	18 303 395	19 032 768
TERRAINS	2 992 093	280 078	2 712 015	2 739 670
CONSTRUCTIONS	32 497 858	21 517 871	10 979 987	11 327 888
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	10 925 671	6 638 390	4 287 281	4 646 530
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	801 618	532 006	269 611	318 678
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	54 500		54 500	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 963 299		2 963 299	2 955 906
PARTICIPATIONS	9 124		9 124	9 124
TITRES IMMOBILISES DIVERS	2 201 673		2 201 673	2 188 252
PRETS	709 369		709 369	718 341
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	43 132		43 132	40 188
ACTIF CIRCULANT	25 747 358		25 747 358	26 015 588
STOCKS ET EN-COURS	8 634 793		8 634 793	8 413 739
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	75 147		75 147	69 343
MARCHANDISES	8 559 646		8 559 646	8 344 395
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	246 833		246 833	321 714
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 608 302		4 608 302	4 293 632
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	506 020		506 020	553 960
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	4 102 282		4 102 282	3 739 672
CREANCES DIVERSES (3)	5 736 650		5 736 650	5 841 048
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 301 896		5 301 896	5 254 018
DISPONIBILITES	912 534		912 534	1 548 560
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	306 347		306 347	342 873
TOTAL GENERAL	76 291 877	29 187 885	47 103 991	48 102 488
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			8 087	17 051
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	16 443 238	16 911 362
CAPITAL	825 000	825 000
RESERVES	12 286 337	13 415 064
RESERVE LEGALE	82 500	82 500
AUTRES RESERVES	12 203 837	13 332 564
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 331 900	2 671 298
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>16 443 238</i>	<i>16 911 362</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	385 789	450 828
PROVISIONS POUR RISQUES	385 789	450 828
DETTES (1)	30 274 963	30 740 297
DETTES FINANCIERES (2)	15 940 184	15 440 215
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	12 034 286	12 775 791
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	3 905 898	2 664 424
DETTES D'EXPLOITATION	14 123 498	14 789 491
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	9 319 493	9 952 899
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 295 978	4 221 277
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	508 026	615 314
DETTES DIVERSES	211 280	510 590
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	84 205	385 619
AUTRES DETTES DIVERSES	127 074	124 971
TOTAL GENERAL	47 103 991	48 102 488
(1) Dont à plus d'un an	10 216 960	11 793 086
Dont à moins d'un an	20 058 003	18 947 212
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	689 407	

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	131 314 495	126 774 289
VENTES DE MARCHANDISES	127 817 022	124 273 259
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	92 587	32 648
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 054 688	2 353 663
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	130 964 299	126 659 570
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	124 729	11 664
REPRISES SUR PROVISIONS	48 000	893
TRANSFERTS DE CHARGES	99 253	76 613
AUTRES PRODUITS	78 213	25 547
CHARGES D'EXPLOITATION	127 103 382	122 117 680
ACHATS DE MARCHANDISES	99 383 131	93 117 705
VARIATION DES STOCKS	(215 250)	1 453 259
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	292 876	250 531
VARIATION DES STOCKS	(5 803)	5 376
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	10 839 491	10 990 629
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 900 773	1 871 159
SALAIRES ET TRAITEMENTS	9 831 066	9 630 337
CHARGES SOCIALES	2 688 541	2 466 275
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 370 088	2 308 492
AUTRES CHARGES	18 466	23 912
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 211 112	4 656 609
PRODUITS FINANCIERS	254 603	137 393
PARTICIPATIONS	25 953	19 353
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	122 926	35 817
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	105 723	82 370
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT		(147)
CHARGES FINANCIERES	100 222	166 497
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	100 222	166 497
RESULTAT FINANCIER	154 381	(29 103)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 365 493	4 627 505

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	968 748	216 976
SUR OPERATIONS DE GESTION	715 685	853
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	236 023	72 000
REPRISES SUR PROVISIONS	17 039	144 123
CHARGES EXCEPTIONNELLES	106 327	410 631
SUR OPERATIONS DE GESTION	8 901	61 000
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	97 426	184 601
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		165 030
RESULTAT EXCEPTIONNEL	862 420	(193 655)
PARTICIPATION DES SALAIRES	931 577	875 549
IMPOTS SUR LES BENEFICES	964 437	887 003
<i>Total des produits</i>	<i>132 537 847</i>	<i>127 128 659</i>
<i>Total des charges</i>	<i>129 205 947</i>	<i>124 457 360</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	3 331 900	2 671 298
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	125 532	50 153
Charges financières concernant les entreprises liées	13 083	16 900

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Suite au jugement définitif notifié le 21 décembre 2021, le pôle social du Tribunal judiciaire a annulé une partie des redressements opérés par l'URSSAF en 2014.

L'administration n'a pas produit un appel à ce jugement. La somme qui sera remboursée à la société RENOUEST a été comptabilisée sous la forme d'un produit à recevoir pour un montant de 683 k€ comptabilisé en produits exceptionnels sur opérations de gestion.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 7 500 actions de 110 euros.

Fonds commercial

*Fonds commercial SORAL	Acquisition en 1989 / 1990	76 225
-------------------------	----------------------------	--------

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	309 477			309 477
Immobilisations corporelles	45 870 873	1 729 854	328 985	47 271 742
Immobilisations financières - titres	2 197 376	13 421		2 210 797
Immobilisations financières - créances	758 530	15 436	21 464	752 503
	49 136 257	1 758 712	350 449	50 544 519

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	211 251	8 288		219 539
Immobilisations corporelles	26 838 105	2 361 801	231 559	28 968 347
	27 049 356	2 370 090 (*)	231 559	29 187 886
(*) Dont dotation :				
. linéaire		2 157 476		
. dégressive		212 614		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	450 828		65 039	385 789
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	450 828	(*)	65 039 (*)	385 789
(*) Dont :				
. exploitation			48 000	
. financier				
. exceptionnel			17 039	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	-
- montants repris parce que devenus sans objet :	65 039

Le montant des provisions pour risques et charges au 31/01/2022 correspondent à :

- Litige commercial (**)	286 000
- Litige fiscal	99 789
	385 789

(**) **Litige Galec** : La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 286 k€.

Le 11 mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	752 503	8 087	744 416
Acomptes versés sur commandes	246 833	246 833	
Créances d'exploitation	4 608 303	4 608 303	
Créances diverses	5 736 651	5 736 651	
Charges constatées d'avance	306 347	306 347	
	11 650 636	10 906 221	744 416

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	696 982	696 982		
Emprunts bancaires (1)	11 337 305	2 334 257	6 605 547	2 397 501
Emprunts & dettes financières divers (2)	3 905 898	3 245 995	589 231	70 673
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	14 123 498	13 569 488		554 010
Dettes diverses	211 281	211 281		
Produits constatés d'avance				
	30 274 964	20 058 003	7 194 777	3 022 183

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 7 575

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 000 000

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 2 423 068

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales -

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	-
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	90 252 962	90 586 452
Drive	22 007 397	22 678 970
Station-service	18 703 940	13 394 148
Restauration	-	-
	<u>130 964 299</u>	<u>126 659 570</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

- Cadres	22
- Agents de maîtrise	25
- Employés	362
	<u>409</u>

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cession des immobilisations corporelles	97 427	94 811
Amendes	689	-
Provision litiges Prud'homaux	-	16 828
Dégrèvement URSSAF réd. Fillon 2014	-	683 253
Redressement fiscal	8 212	-
Autres produits exceptionnels	-	141 212
Provision litige fiscal	-	211
Dégrèvement réclamation TVA	-	32 433
	106 328	968 749

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	554 010
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	255 697
- Le supplément d'intéressement des salariés	121 870
	<u>931 577</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 26.5%. Cette charge d'impôt est majorée de la contribution sociale de 3,3% et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère VISA.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	992 813
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 28 376
	<u>964 437</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 26.5 %)	357 470
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	333 861

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, mandat irrévocable d'hypothéquer à première demande des biens et droits immobiliers, privilège de prêteur de deniers) à hauteur de 11 253 971 euros.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 778 787	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	870 765	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 28 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2021.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOOX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ

688 000 €

Entreprises liées

	S.C.I. DE L'OUEST	S.A.S. CLEUNAY BOUTIQUE	S.C.I. INTRAROCADÉ	S.A.R.L. RENOUEST VOYAGES
Participations	-	-	1 494	7 630
Titres immobilisés divers	66 969	800	-	-
Créances diverses	1 012 434	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	1 205 100	-	1 862 884
Production vendue de services	-	4 600	-	14 820
Autres achats et charges externes	374 413	410 378	50 511	-
Produits de participation	-	77 928	25 954	-
Intérêts et produits assimilés divers	4 950	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	2 000	203	10 880

Entreprises liées

S.A.S. VISA

Participations	-
Titres immobilisés divers	-
Créances diverses	4 129 447
Emprunts et dettes financières divers	-
Production vendue de services	-
Autres achats et charges externes	-
Produits de participation	-
Intérêts et produits assimilés divers	16 700
Intérêts et charges assimilées	-

Filiales & participations à plus de 50 %

S.C.I. INTRAROCADÉ S.A.R.L. RENOUEST VOYAGES
35 000 Rennes 35 000 Rennes
R.C.S. Rennes 391 924 040 R.C.S. Rennes 428 564 942

Capital	1 524	7 630
Réserves et RAN avant affectation du résultat	-	1 237 285
Quote-part du capital détenu	98.0%	100.0%
Valeur brute des titres détenus	1 494	7 630
Valeur nette des titres détenus	1 494	7 630
Prêts et avances consentis	-	-
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	42 354	886 597
Résultat du dernier exercice clos	35 252	71 418
Dividendes encaissés	25 954	-

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. VISA

Rue Jules Vallès

35 000 RENNES

R.C.S. : Rennes 820 272 326

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.